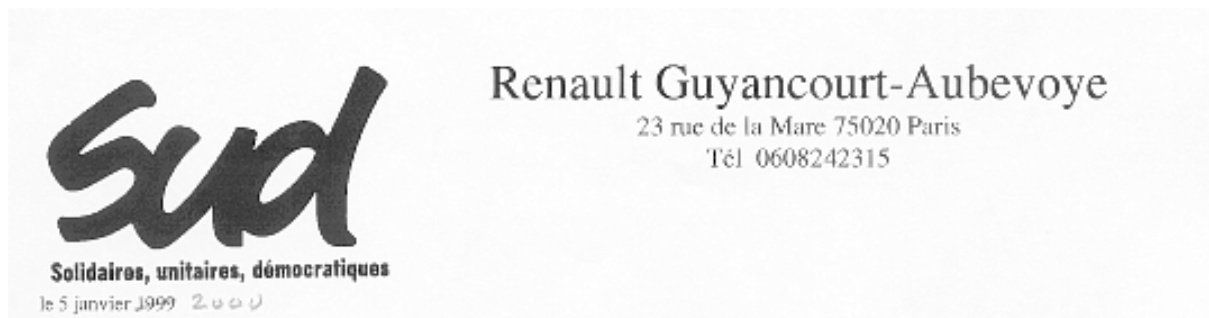




ANNEE 2000 RENAULT VEUT LICENCIER

Messieurs Jean-Pierre Gueguen
Alain Martinez
Bernard Pujkis

Ont reçu une lettre recommandée avec accusé de réception leur signifiant :

« En application des dispositions prévues à l'article L.122-14 du code du travail, vous voudrez bien vous présenter au :
Technocentre- bâtiment Avancée service Relations Sociales Connecteur 3B Accès Ouest niveau O
le jeudi 6 janvier 2000 à 9h pour A Martinez, 10h pour JP Gueguen et 11h pour B Pujkis. »

L'article L.122-14 (extrait)

« L'employeur, ou son représentant, qui envisage de licencier un salarié doit, avant toute décision, convoquer l'intéressé par lettre recommandée ou par lettre remise en main propre contre décharge en lui indiquant l' objet de la convocation. Etc. »

Quels sont les griefs reprochés à nos militants ?

Nous pourrions l'affirmer avec force qu'après la réunion du Jeudi 6 janvier.

Mais ce que nous savons déjà c'est que depuis le 10 décembre 1999, date de l'annonce de la création du syndicat SUD Renault ce sont aux moins 5 lettres que nos militants ont reçu dont :

1 avertissement pour A Martinez et B Pujkis, A Moreau et J Woody et 2 pour JP Gueguen.

Comme on peut le voir, la direction de Renault fait feu de tout bois pour tenter d'empêcher l'existence du syndicat SUD.

Nous avons rencontré les 2 organisations syndicales de l'établissement (CGT et CFDT) pour qu'ensemble nous obligions la direction Renault à reculer en abandonnant ces sanctions. Nous regrettons l'attitude passive de celles-ci pouvant laisser la direction à avoir les mains libres.

Malgré cette situation, les salariés peuvent changer le cours des événements.

Sans être d'accord avec ce que peut défendre le syndicat SUD Renault ce que les salariés doivent défendre c'est le droit d'organisation, la démocratie.

Si la direction Renault veut interdire l'existence de tel ou tel syndicat, elle a les tribunaux pour le faire.
Ne lui laissons pas choisir les syndicats.

Nous appelons l'ensemble des salariés à se mobiliser, en utilisant leur temps de pause, pour dire non à la répression, et accompagner les militants à cette convocation.

**Rendez VOUS à 8h45 jusqu'à 9h
dans le hall de l'avancée**